

# COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 21 janvier 2025

Convocation : 06 janvier 2025  
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, mardi 21 janvier 2025 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD, Président.

Présents (9) :  
Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Rafaël RODRIGUEZ, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Pierre FIETIER, Maryline MORALLET, Éric PARROT.

Absents ou excusés (3) :  
Jean RACINE, Thomas BIETRY, Damien MESLOT.

Assistaient :  
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

## BILAN FINANCIER DU CONGRES DES MAIRES 2024

Le Président présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier du Congrès des Maires 2024.

Dans la perspective du Congrès 2025, sachant qu'il s'agit de la dernière année du mandat, le président propose aux élus présents de ne pas limiter le nombre d'inscrits à la délégation, d'autant plus qu'aucune grande manifestation ne sera organisée par l'AMF90 en 2025, permettant ainsi de consacrer davantage de budget au déplacement à Paris.

> *EN ANNEXE : Bilan financier Congrès 2024*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier du Congrès des Maires 2024.**
- ⇒ **Le conseil d'administration décide de ne pas limiter le nombre d'inscrits à la délégation 2025. Si toutefois le nombre d'inscrits était trop important, posant alors des soucis logistiques, un choix sera alors opéré par les membres du conseil d'administration.**

## BILAN FINANCIER DES FORMATIONS 2024 ET CATALOGUE 2025

Le Président présente aux membres le bilan financier de la formation des élus 2024 dont le coût pour l'association reste très acceptable grâce, notamment, aux subventions versées par Mairie 2000.

Le Président présente également aux membres le catalogue de formation des élus 2025 proposé suite à la validation du programme de formation présenté lors du conseil d'administration du 30 septembre 2024. Il sera diffusé à tous les adhérents, et mis en ligne sur le site internet de l'association.

> EN ANNEXE : *Bilan financier des formations 2024*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier de la formation des élus 2024.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le catalogue de formation des élus 2025, en espérant que ces formations de qualité sauront trouver leur public en cette dernière année de mandat.**

## ASSEMBLEE GENERALE 2024

Le Président rappelle au conseil d'administration qu'après consultation de ses membres la date de l'Assemblée générale ordinaire de l'association a été fixée au samedi 29 mars 2025.

Comme traditionnellement, il propose aux élus de tenir cette assemblée dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Belfort, gracieusement prêtée par le maire de Belfort (courrier joint). Cependant, cette année, le buffet sera à la charge de l'association (Belfort s'occupant cependant de toute la logistique).

L'ordre du jour serait fixé comme suit :

|           |   |
|-----------|---|
| 9h00-9h30 | Accueil des participants - café                                 |
| 9h30      | Ouverture de la séance - discours du président et de la tribune |
|           | Bilan d'activités 2024  |
|           | Bilan financier 2024  |
|           | Projets 2025  |
|           | Vote des taux de cotisations 2025                               |
| 11h30-12h | Vin d'honneur   |

Il convient aussi de décider de la date du Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2024 qui doit se dérouler avant l'assemblée générale.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le lieu et la date de l'Assemblée générale ordinaire de l'association qui se déroulera donc à la salle d'honneur de la mairie de Belfort le 29 mars prochain, et en valident également l'ordre du jour.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident également que le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes aura lieu le lundi 17 mars 2025 à la Maison des Communes.**

## DEMANDE DU SERTRID CONCERNANT LE REUTILISATION DES MÂCHEFERS

Le Président expose aux membres présents un courrier émanant du SERTRID demandant à l'Association des Maires de bien vouloir sensibiliser les élus à propos de la réutilisation des mâchefers, en intégrant notamment cette disposition dans les cahiers des charges de leurs travaux routiers.

Il semble que des courriers similaires aient été envoyés par le SERTRID à toutes les communes du département.

Le président explique aux élus qu'il serait intéressant de contacter la Fédération régionale des Travaux publics (FRTP) sur cette question afin d'informer directement les entreprises réalisant des travaux de voirie dans le Territoire de Belfort que cette possibilité existe, et qu'il faut s'en saisir.

A ce propos, suite à la convention signée avec la FRTP en 2024, sera organisée une rencontre « Routes de France » le 16 mai prochain à la Maison des Communes (dont les modalités sont encore à définir). Ce serait évidemment l'occasion de revenir sur cette question et d'y inviter le SERTRID.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident cette proposition et décident de rédiger un courrier de réponse en ce sens au SERTRID, tout en prenant contact avec la FRTP pour l'organisation de la rencontre « Routes de France » dont les enjeux peuvent être intéressants en vue de la réutilisation des mâchefers.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident en outre d'envoyer aux communes adhérentes une note rappelant que la réutilisation des mâchefers est possible lors de travaux routiers, et de les inciter à inscrire cette clause dans leurs cahiers des charges.**

## JOURNEE INTERDEPARTEMENTALE DES ANCIENS MAIRES : SUBVENTION

Présent lors de l'Assemblée générale de l'Association des Anciens Maires du Territoire de Belfort, le Président expose aux membres présents que l'AAMTB a en projet d'organiser une Journée interdépartementale des anciens maires, à l'instar de celle à laquelle ils ont participé en 2024 dans le Doubs.

Au programme : conférences, visites, repas pour environ 150 personnes.

Le 15 janvier dernier, M. ECOFFEY, Président de l'association et ancien maire de Réchésy, a sollicité l'AMF90 dans un courrier demandant de bien vouloir consentir à une « petite aide financière ».

Afin de répondre positivement à l'AAMTB, le président propose aux élus présents de convenir d'une subvention afin de soutenir l'association dans cette belle initiative.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration reconnaissent le défi que s'est lancé l'AAMTB pour l'organisation de cette Journée interdépartementale et, lui souhaitant une belle réussite, décident d'octroyer à l'Association des Anciens Maires la somme de 500€.**

## QUESTIONS DIVERSES

Sondage Relations Maires/Procureure : suite au sondage lancé le 28 novembre 2024 concernant la relation maire/procureur et le traitement des infractions relevées par les élus du Territoire de Belfort, 31 réponses ont été transmises à l'AMF90 dont le président expose la synthèse.

Il est alors convenu par les membres présents de transmettre cette synthèse à Mme la Procureure, mais également à tous les adhérents leurs rappelant la tenue d'une rencontre avec cette dernière le 25 février prochain à 18h à la Maison des communes. (synthèse en annexe)

AUTB – Recrutement d'un chargé de mission Fonds européens : le président souhaite faire le point sur le recrutement qui doit être opéré au sein de l'AUTB d'un chargé de mission Fonds européens. En effet un jury de recrutement, dont il fera partie, doit se réunir le 4 février prochain. Sur 4 personnes convoquées, seule 2 seront présentes (les autres ayant déjà été recrutées ailleurs).

Suite aux explications d'Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, également directrice de l'AUTB, les membres du conseil s'interrogent toutefois sur la manière dont se déroulent ces recrutements et sur la composition du jury qui ne comprend aucun technicien. Ces derniers sont donc dans l'attente du résultat de ces entretiens, indiquant bien que si les profils en présence ne conviennent pas, il sera sans doute plus opportun de relancer une offre d'emploi : l'objectif étant de trouver une personne compétente et réactive, loin de toute considération politique, au risque de vouer cette initiative à l'échec.

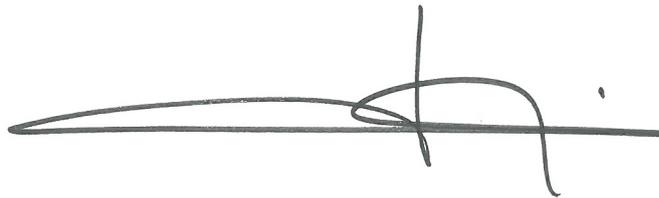
Courrier des notaires : le 16 janvier dernier, l'AMF90 a été destinataire d'un courrier de la Chambre interdépartementale des notaires de Franche-Comté sollicitant l'association pour rappeler, de façon un peu autoritaire, les obligations qui incombent aux collectivités de verser leurs PLU à jour sur la base de données du Géoportail de l'urbanisme (GPU-@cte) consulté très régulièrement par ces derniers. Les notaires semblent s'offusquer de ne pas y trouver d'informations fiables.

Les membres du conseil d'administration estiment que ce n'est pas à l'AMF90 de rappeler cette réglementation, tout du moins pas de la manière dont le souhaite la Chambre des notaires. Un courrier de réponse doit leur être transmis afin de leur expliquer que l'association n'a pas vocation à cela, et que, charge à eux, de se rapprocher des collectivités compétentes.

~~~~~

Belfort, le 22 janvier 2025

Le Président,



Stéphane GUYOD

## CONGRES DES MAIRES 2024

Le 106<sup>e</sup> Congrès des Maires s'est déroulé à Paris à la Porte de Versailles du 19 au 21 novembre 2024. Une délégation de 28 élus (+ 3 administratifs) du Territoire de Belfort s'est rendue au Congrès.

Le Président dresse le bilan financier du congrès 2024 :

| Congrès des Maires            | <b>BILAN FINANCIER</b><br>31 personnes | <i>BILAN 2023</i><br>35 personnes |
|-------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>CHARGES</b>                |                                        |                                   |
| Transport                     | 3690€                                  | 3316€                             |
| Hôtel                         | 11383€                                 | 14145€                            |
| Autres (restaurants...)       | 326€                                   | 1316€                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>15399€</b>                          | <b>18777€</b>                     |
| <b>PRODUITS</b>               |                                        |                                   |
| Participation des élus (150€) | 3750€                                  | 2700€                             |
| Nuit supplémentaire (+ 150€)  | 1350€                                  | 4200€                             |
| Chambre partagée (80€)        | 160€                                   | /                                 |
| <b>TOTAL PRODUIT</b>          | <b>5260€</b>                           | <b>6900€</b>                      |
| <b>TOTAL RESTANT A CHARGE</b> | <b>10139€</b>                          | <b>11877€</b>                     |

Les membres de la délégation :

Pour rappel, la délégation avait été strictement fixée à 30 élus. Certaines inscriptions n'avaient donc pas été prises en compte.

|                        |                                |                      |
|------------------------|--------------------------------|----------------------|
| AMF90                  | GUYOD Stéphane                 | Président            |
| CDG90                  | ROICOMTE Romuald               | Président            |
| ST GERMAIN-LE-CHATELET | ANDERHUEBER Jean-Luc           | Maire                |
| PHAFFANS               | BAINIER Christine              | Maire                |
| RECHESY                | KLEIBER André                  | Maire                |
| FAVEROIS               | CERF Bernard                   | Maire                |
| VETRIGNE               | SALOMON Alain                  | Maire                |
| VALDOIE                | CEFIS Marie-France             | Maire                |
| BETHONVILLIERS         | TRITTER Alain                  | Maire                |
| SEVENANS               | MORALLET Maryline              | Maire                |
| COURCELLES             | PRENAT Annick                  | Maire                |
| VEZELOIS               | JACQUEMIN Roland               | Maire                |
| BANVILLARS             | PATTE Thierry                  | Maire                |
| BERMONT                | GROSJEAN Pascal                | Maire                |
| MEZIRE                 | ROGRIGUEZ Rafaël               | Maire                |
| ESSERT                 | JEANNIN Dominique              | Maire                |
| SMICTOM                | MIESCH Patrick                 | Président            |
| ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU   | GUERITAINE Sophie              | Conseillère déléguée |
| BAVILLIERS             | BLUNTZER Mathieu               | Adjoint              |
| PETIT-CROIX            | SEGURA Isabelle                | Maire                |
| MONTREUX-CHÂTEAU       | BRUN Michaël                   | Maire                |
| ST-DIZIER-L'EVEQUE     | PETERLINI Nicolas              | Maire                |
| LACHAPELLE-SOUS-CHAUX  | PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie | Maire                |

BELFORT  
DELLE  
TREVENANS  
MENONCOURT  
CHAUX

DORIAN Marianne  
GARNIER Philippe  
BARLOGIS Pierre  
JÄGER Michael  
JACQUIOT Danielle

Conseillère municipale  
Adjoint  
Maire  
Maire  
Adjointe

Accompagnant la délégation :

RHODES Dimitri  
MOUGIN Céline  
BOHN Diana

Directeur AMF90  
Collaboratrice AMF90  
Collaboratrice AMF90

Hors délégation (*pour ceux qui se sont fait connaître*) :

RECHESY  
COURCELLES  
VAUTHIERMONT  
BELFORT  
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU  
ETUEFFONT  
DELLE  
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX  
DELLE  
DELLE  
DELLE  
BANVILLARS

MOUGIN Vincent  
PRENAT Pascal  
MANCANET Alexandre  
MESLOT Damien  
VALLVERDU Didier  
GASTON Julien  
LARCHER Sandrine  
LOYNET Christophe  
ROY Daniel  
MORANDEIRA Emmanuelle  
BOITEUX Maryse  
MUNIER Daniel

Adjoint  
Adjoint  
Maire  
Maire  
Maire  
Conseiller municipal  
Maire  
Adjoint  
Adjoint  
Administratif  
Administratif  
Adjoint

**BILAN FINANCIER FORMATION DES ELUS 2024**

| <i>CHARGES</i>           |                                                   |             |                      |
|--------------------------|---------------------------------------------------|-------------|----------------------|
| Date                     | Intitulé de la formation                          | Format      | Coût de la formation |
| 15/01/2024               | Le Maire, agent verbalisateur                     | Journée     | 1 324,02 €           |
| 05/02/2024               | Prévenir et gérer les conflits et les incivilités | Journée     | 1 213,21 €           |
| 12/04/2024               | La Police de la Publicité                         | Journée     | 1 212,50 €           |
| 27/05/2024               | La fiscalité de l'urbanisme                       | 1/2 journée | 817,00 €             |
| 17/06/2024               | La rédaction des arrêtés municipaux               | 1/2 journée | 809,97 €             |
| 19/09/2024               | La gestion de crises                              | Journée     | 1 316,26 €           |
| 17/10/2024               | Le Maire et les associations                      | 1/2 journée | 982,82 €             |
| 12/11/2024               | Les Assurances de la commune                      | ANNULATION  | 0,00 €               |
| 12/12/2024               | La Gestion de l'Eau                               | Journée     | 0,00 €               |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b> |                                                   |             | <b>7 675,78 €</b>    |

| Montant de la subvention Mairie 2000 | COÛT DE LA FORMATION |
|--------------------------------------|----------------------|
| 500,00 €                             | 824,02 €             |
| 500,00 €                             | 713,21 €             |
| 500,00 €                             | 712,50 €             |
| 600,00 €                             | 217,00 €             |
| 500,00 €                             | 309,97 €             |
| 500,00 €                             | 816,26 €             |
| 0,00 €                               | 982,82 €             |
| 0,00 €                               | 0,00 €               |
| 0,00 €                               | 0,00 €               |
| 3 100,00 €                           | 4 575,78 €           |

| <i>PRODUITS</i>           |  |                   |
|---------------------------|--|-------------------|
| Nature                    |  | Montant           |
| Subventions Mairie 2000   |  | 3 100,00 €        |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b> |  | <b>3 100,00 €</b> |

| <i>CHARGES</i>                  |  |                   |
|---------------------------------|--|-------------------|
| <b>COÛT à charge de l'AMF90</b> |  | <b>4 575,78 €</b> |

Formation des élus financée grâce à la  
Cotisation formation exceptionnelle 2020 (pour 6 ans)  
30500 (/6 = 5083€)

## SONDAGE - Relation Maires / Procureur

### Réponses

31

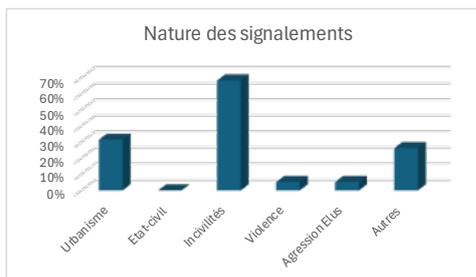
#### 1- Avez-vous déjà procédé à un signalement d'infraction aux services de La Procureure de la République ?

|     |    |     |
|-----|----|-----|
| Oui | 19 | 61% |
| Non | 12 | 39% |

#### 2- Si oui, dans quel(s) domaine(s) ? *choix multiple*

|                 |    |     |
|-----------------|----|-----|
| Urbanisme       | 6  | 32% |
| Etat-civil      | 0  | 0%  |
| Incidivités     | 13 | 68% |
| Violence        | 1  | 5%  |
| Aggression Elus | 1  | 5%  |
| Autres          | 5  | 26% |

Autres : vols de plaques d'égouts, dépôts sauvages, pollution, tutelle/curatelle

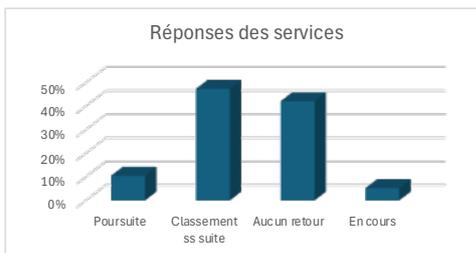


#### 3- Avez-vous fait ce signalement... : *choix multiple*

|                      |    |     |
|----------------------|----|-----|
| Rédaction d'un PV    | 3  | 16% |
| Police / Gendarmerie | 15 | 79% |
| Services dédiés      | 2  | 11% |
| Autres (courrier)    | 1  | 5%  |

#### 4- Quelle a été la réponse des services de la Procureure ? *choix multiple*

|                     |   |     |
|---------------------|---|-----|
| Poursuite           | 2 | 11% |
| Classement ss suite | 9 | 47% |
| Aucun retour        | 8 | 42% |
| En cours            | 1 | 5%  |



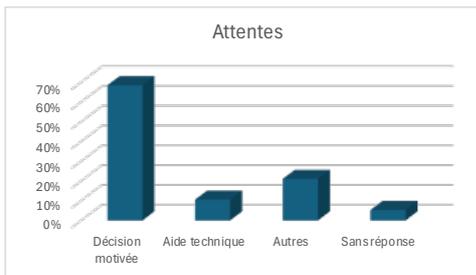
#### 5- La réponse vous a-t-elle semblé... : *choix multiple*

|                  |   |     |
|------------------|---|-----|
| Appropriée       | 1 | 5%  |
| Insuffisante     | 9 | 47% |
| Incompréhensible | 7 | 37% |
| Sans réponse     | 3 | 16% |

#### 6- Quel retour attendiez-vous ? *choix multiple*

|                  |    |     |
|------------------|----|-----|
| Décision motivée | 13 | 68% |
| Aide technique   | 2  | 11% |
| Autres           | 4  | 21% |
| Sans réponse     | 1  | 5%  |

Autres : une amende, une suite concrète, plus de retour et de clarté

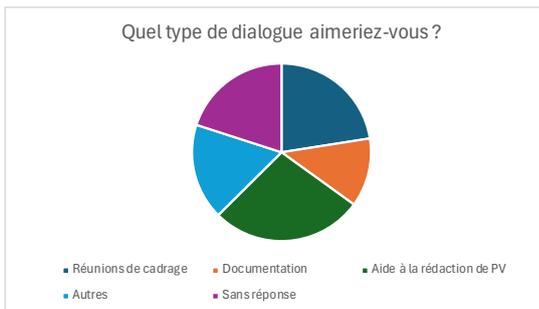


#### 7- Quel type de dialogue aimeriez-vous développer avec les services de La Procureure de la République ? *choix multiple*

|                           |    |     |
|---------------------------|----|-----|
| Réunions de cadrage       | 9  | 29% |
| Documentation             | 5  | 16% |
| Aide à la rédaction de PV | 11 | 35% |
| Autres                    | 7  | 23% |
| Sans réponse              | 8  | 26% |

Autres : "qu'ils fassent leur travail", conseils, dialogue, procédure plus rapide

"Plus de respect de la part du juge lorsque l'on est convoqué à 9h au tribunal, pas d'appel pour l'affaire concernant la commune et lorsque l'on demande au juge il nous répond que ce sont déjà les avocats qui passent en premier, que la personne mise en cause est absente donc soit report ou on attend qu'il arrive. Je suis partie au bout d'une heure sans rien avoir obtenu."



#### 8- Un partenariat d'échange entre l'AMF et les services de la Procureure vous semble-t-il utile ?

|              |    |     |
|--------------|----|-----|
| Oui          | 24 | 77% |
| Non          | 3  | 10% |
| Sans réponse | 4  | 13% |

#### 9- Avez-vous déjà utilisé du dispositif de l'article 40 du code de la procédure pénale ?

|     |    |     |
|-----|----|-----|
| Oui | 3  | 10% |
| Non | 28 | 90% |

#### Si oui dans quel contexte ?

Violences intra-familiales

Non respect d'un permis de construire

Lors d'un courrier outrageux mettant en cause d'intégrité du maire dans ses fonctions